



COVID - 5e vague

La synthèse des mesures annoncées par Olivier Véran

La 5e vague, vous la voyez monter dans vos laboratoires depuis plusieurs jours. Le Gouvernement a annoncé hier, par la voix du Ministre des Solidarités et de la Santé, un renforcement des mesures.

Mesures annoncées le 25 novembre

Dose de rappel

- **Le rappel vaccinal sera ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus** dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021.

« Pass sanitaire »

- À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection.
- À compter du lundi 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Gestes barrières

- **Le port du masque est de nouveau obligatoire dans les lieux publics clos**, y compris ceux soumis au « pass sanitaire ». Par ailleurs, les préfets seront habilités à rendre obligatoire le port du masque en extérieur.
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer **chaque pièce 10 minutes toutes les heures**.

Éducation

- **Dans les écoles primaires uniquement : lorsqu'un élève sera positif dans une classe, tous les élèves de la classe devront se faire tester dans les 24h**. Les élèves positifs devront s'isoler ; les élèves négatifs pourront revenir en classe. Les modalités de dépistage seront précisées ultérieurement.

Pour connaître les mesures spécifiques à votre département, vous pouvez utiliser le moteur de recherche du ministère sur la page des mesures en cours : [cliquez ici](#)

Comme vous le voyez, le recours au dépistage est renforcé dans plusieurs situations. Nous vous reliaerons les modalités dès qu'elles seront officiellement connues.